

## REAMENAGEMENT DES PARKINGS ET ESPACES PUBLICS DE GRUYERES



La Commune de Gruyères a pris depuis de nombreuses années conscience de la nécessité de mener une réflexion sur les parkings publics et le réaménagement des espaces publics qui y sont liés.

En 2008, un concept directeur intitulé «le parking, l'usage et le paysage» a été étudié par Amphoux, Hüsler & Associés pour le réaménagement de l'esplanade de la Chavonne et de l'entrée de la ville de Gruyères. Concept validé par le Service des Biens culturels du canton de Fribourg et sur la base duquel un appel d'offres a été lancé en 2010 pour une étude préliminaire sur le réaménagement des parkings de la ville de Gruyères.

En 2011, le groupe piloté par CITEC Ingénieurs conseils SA avec IN SITU SA Architectes-Paysagistes et MCR & Associés Ingénieurs civils Sàrl a livré les résultats de son étude.

Le 29 octobre 2012, l'Assemblée communale de Gruyères a approuvé à une très large majorité cette étude et a donné mandat au Conseil communal de mener les études jusqu'au devis définitif.

Suivit un appel à candidatures, selon les procédures en matière de marchés publics qui exigeait, dans le cahier des charges, un pool de compétences minimum tenant compte des aspects tant d'architecture que d'architecture paysagère, d'ingénieurs civils, et d'ingénieur en mobilité et circulation. La procédure a permis au Maître de l'ouvrage (la commune) de sélectionner six bureaux qui ont été mandatés pour un processus de MEP (mandat d'études parallèles). Les 6 bureaux ont rendu leurs projets en 2 temps, que le collège d'experts a examinés avant de porter son choix sur le projet du pool piloté par le bureau LVPH à Fribourg. Les six projets ont été exposés et présentés à la population de la Commune de Gruyères au début de l'été 2015.



## **Objectif :**

Le projet des parkings comprend :

Un parking souterrain sur deux niveaux à l'emplacement de la Chavonne (P1). Il offrira environ 250 places de parc et une cinquantaine de places pour les 2 roues. Une grande partie de l'espace en surface sera remis en verdure et en circulations piétonnes. Un accès plus confortable avec un parcours pour les bus et transports publics sera aménagé.

Le parking de la Chapelle (P2) sera réaménagé en surface et arborisé. Un trottoir longera la route communale.

Le parking dit "de la Catze" (P3) sera également réaménagé et arborisé, il sera en outre équipé d'un trottoir longeant la route communale.

Un autre aménagement plus sommaire de parcarage (P4) sera encore réalisé afin d'apporter un total d'environ 650 places de parc.

De plus, le projet retravaille l'ensemble de l'arborisation accompagnant les cheminements et sentiers publics menant sur le site ainsi que l'adaptation de la signalisation. Des commodités seront également installées aux niveaux du P1 et du P3.

## **Etat d'avancement du projet et des travaux :**

Sur demande du maître d'œuvre, le lauréat, soit le bureau LVPH, a été mandaté pour retravailler et affiner son projet dans le but de le formuler en vue du dépôt et présentation en demande préalable auprès des services de l'Etat de Fribourg. Plusieurs séances ont occupé la commission de bâtisse et le Conseil communal. Cette procédure sera déposée dans le courant de septembre 2016.

Le projet doit encore bénéficier de légères modifications liées au plan d'aménagement local (PAL) et cette procédure complémentaire devrait être déposée en début d'année 2017 en parallèle au dépôt complet de l'ensemble du PAL communal. Par la suite, un dossier ad'hoc de permis de construire pourra être déposé avec la mise à l'enquête publique courant 2017.

17.7.2016

